



**Communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère**

En mairie, 48220 – Saint Maurice de Ventalon
tél : 04 66 32 93 30 ; fax : 04 66 45 85 76

cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 mars 2015
Salle Communale, St Fréal de Ventalon**

Titulaires présents :

Fraissinet de Lozère : Jean Pierre ALLIER ; Gilbert ROURE ; Dominique MOLINES ; Yves COMMANDRE

Le Pont de Montvert : Alain JAFFARD ; François FOLCHER

St Andéol de Clerguemort : Camille LECAT ; Jean Claude DAUTRY ; Véronique NUNGE

St Fréal de Ventalon : Alain VENTURA ; Jacques HUGON ; Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS

St Maurice de Ventalon : Jean Paul VELAY ; Michel RIOU ; Matthias CORNEVAUX

Titulaire absent ayant donné procuration : Frédéric FOLCHER a donné procuration à François FOLCHER ; Stéphan MAURIN a donné procuration à Alain JAFFARD

Excusés :

Autres personnes présentes à la réunion :

Jacques HUGON a été nommé secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu du 26 février 2015

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Le Président propose à l'assemblée d'ajouter les points n°10, 11 et 12 à l'ordre du jour de la présente séance :

- **Sentiers de randonnée : modification sentier n°10 « Tras Lou Serre »**
- **Prestation Office de Tourisme : Diagnostic des sentiers du territoire**
- **Contrat Territorial – Diagnostic : Finalisation**

Accepté à l'unanimité

10. Sentiers de randonnée : modification sentier n°10 « Tras Lou Serre » – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle à l'assemblée que le chemin de Tras Lou Serre emprunte un chemin privé et les chemins communaux de St Fréal de Ventalon et de St Andéol de Clerguemort. Il informe que la propriétaire de terrain privé demande la modification l'itinéraire pour éviter un passage sur ses terres. De plus, la commune de St Andéol de Clerguemort a ouvert une enquête publique pour le classement / déclassement de voirie.

Il est proposé au conseil :

- de supprimer sur le sentier de Tras Lou Serre la section balisée, partant sur la commune de St-Andéol de Clerguemort du Temple de Lézinier, passant au Lignarès, au Lauzas, franchissant le Dourdon, puis sur la commune de St-Fréal de Ventalon remontant jusqu'à la voie communale entre Pénens Bas et Pénens Haut.
- de créer un nouvel itinéraire balisé partant du Temple de Lézinier, rejoignant le carrefour de Lézinier, puis le Pré Neuf puis le Samson, par le chemin rural existant, traversant le Dourdon au niveau du Samson pour rejoindre sur la commune de St-Fréal le chemin rural menant à Loubreyrou, puis rejoignant la voie communale entre Pénens Haut et Pénens Bas, par le chemin, convention entre la CCCML et le GF du Lignier.
- de déplacer les balises existantes et de commander les balises manquantes,
- d'informer l'office du Tourisme, les éditions Chamina, le Parc national des Cévennes, ainsi que le Conseil Départemental de la Lozère de ce changement, afin qu'il soit pris en considération dans les pochettes sentiers.

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Prestation Office de Tourisme : Diagnostic des sentiers du territoire

Le Président présente la proposition de l'Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère. Cette prestation de restructuration du réseau petites randonnées serait portée par la CCCML. D'une part l'Office de Tourisme travaillerait, en 2015-2016, sur la réédition des fiches sentiers petites randonnées, version papier, avec une nouvelle charte graphique. D'autre part Le Parc National des Cévennes dans sa politique sentiers va créer une nouvelle plateforme numérique (site internet) afin de mettre en ligne tous les sentiers.

A cet effet, un diagnostic des sentiers du territoire (à l'aide d'une grille de critères donnée par le PNC) ainsi qu'un travail de contenu et de saisie pour la numérisation sont nécessaires. L'Office de Tourisme propose de remplir cette prestation qui correspond à ses missions. Il préparera le montage du dossier.

Le Président propose au conseil la mise en place de ce projet.

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Contrat Territorial – Diagnostic : Finalisation

Le 18 mars 2015 s'est déroulée la réunion de finalisation du diagnostic. Il est proposé au conseil de retenir une priorisation de l'ensemble des projets au niveau 1.

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1. Transport à la demande : Règlement d'utilisation du service – rapporteur Alain JAFFARD

Alain JAFFARD, 2^{ème} Vice-président et maire de la commune du Pont de Montvert rappelle que la gestion de la compétence Transport à la Demande (TAD) est à nouveau exercée par la communauté de communes depuis le 1^{er} septembre 2014. Afin d'organiser la mise en œuvre et d'harmoniser les usages, la commission TAD réunie le 26 février 2015 a décidé de la révision des conditions d'utilisation et de suivi du service.

Alain JAFFARD présente à l'assemblée le principe de fonctionnement de ce service, les conditions d'utilisation, les publics concernés ainsi que les modalités de suivi du service fait en lien avec les prestataires.

Il souligne l'importance de déterminer les destinations et l'éligibilité des personnes. Le TAD est surtout mis en place pour les personnes sans moyen de locomotion. Ces dernières, isolées, peuvent avoir besoin de ce service de manière illimitée pour se rendre sur le bourg, la gare... Le financement de ce service reste inchangé. Dans un premier temps, l'usager règle 30% de sa course, la CCCML paie les 70% restants au prestataire de transport. Dans un second temps, la communauté de communes, ayant conventionné avec le conseil départemental, demande le versement d'une subvention représentant 35% du coût de la course (plafonnée à 1 242 € annuels) et le solde aux communes concernées par le trajet. Sur le financement du conseil départemental, il est à noter que le plafond de 1 242 € n'est pas suffisant pour couvrir les besoins réels du territoire. Un courrier en ce sens a été envoyé au Président du Conseil Général.

Jean Claude DAUTRY, délégué communautaire et adjoint de la mairie de St Andéol de Clerguemort, précise qu'il serait intéressant de mutualiser le TAD avec le transport scolaire. Alain JAFFARD rappelle l'exemple «Edgard », transport gardois, où le département a ouvert le transport scolaire à tous les publics, au billet unique de 1.50 € par trajet.

Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS, déléguée communautaire et adjointe de la mairie de St Frézal de Ventalon, Yves COMMANDRÉ, délégué communautaire et adjoint à la mairie de Fraissinet de Lozère remarquent que l'ouverture du service aux personnes de passage sur le territoire doit rester marginale et soulignent l'éventualité d'une surutilisation du service.

Alain JAFFARD, Jean Pierre ALLIER et Gilbert ROURE, délégué communautaire et adjoint à la mairie de Fraissinet de Lozère, rappellent que les personnes en visite sur le territoire se déplacent avec leur propre véhicule et/ou les hébergeurs viennent les chercher à la gare. Un bilan d'utilisation du TAD sur le territoire pourra être fait dans 6 mois.

Camille LECAT, vice-président et Maire de St Andéol de Clerguemort est arrivé à 20 h 27 et peut prendre part aux votes qui suivent.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Enfance et Jeunesse : Modification délibération du 26/01/2011 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle que dans sa séance du 26 janvier 2011, le conseil communautaire a décidé de verser annuellement une subvention de 2 500 € en lieu et place de ses communes membres. Toutefois, la multiplication des modes de financement de la CCCML à l'Ass. Trait d'Union génère un manque de transparence du financement de ce service. De plus, la CCSS ne tient compte que de la participation (hors subvention) de la CCCML et considère ainsi un manque de financement de la collectivité pouvant engager une minoration de sa participation au contrat Enfance et Jeunesse. Il est proposé d'arrêter le versement de cette subvention à l'Ass. Trait d'Union, que les sommes correspondant aux activités soient intégrées dans le coût du service à compter de l'exercice 2015.

Considérant la décision à prendre et l'engagement qu'ils peuvent avoir avec l'Ass. Trait d'Union, Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, et Stéphan Maurin ne prennent pas part au vote.

12 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jean Pierre ALLIER, Président, informe que l'assemblée générale de l'Ass. Trait d'Union s'est tenue le 25 mars 2015. Il en ressort que l'association connaît des problèmes de trésorerie, mais le résultat financier est excédentaire. Si la CCCML a versé une avance de trésorerie de 30 000 € en 2008 à l'Ass. TU, depuis 2013, elle en demande le remboursement. L'association étant en incapacité de rembourser cette somme, Madame la perceptrice de Florac a retenu le montant dû sur les acomptes versés par la communauté de communes au titre de l'année 2015. Face à cette situation d'instabilité et pour affirmer son soutien, la CCCML a souhaité accorder une subvention de 15 000 € ; la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons a accordé une avance de 15 000 €. Le Président rappelle que la CCSS, partenaire financier de l'Ass. Trait d'Union, verse les prestations avec 6 mois à 1 an ½ de retard. Pour assurer son fonds de roulement, l'association doit se tourner vers une nouvelle banque. Un rendez-vous avec les services de la CCSS doit être pris pour envisager l'avenir et la pérennité de la structure. Enfin, préconisé par la DIRECCTE, l'Ass. Trait d'Union doit faire appel au DLA pour une expertise en vue d'améliorer son fonctionnement.

3. Compte de gestion 2014 du budget principal et des budgets annexes ZAE de Masméjean, Maison de Marie, La Cure, Enfance et Jeunesse – rapporteur Camille LECAT

Camille LECAT, Vice-président et Maire de St Andéol de Clerguemort, rappelle que le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagné des pièces justificatives correspondantes. Il précise que ce document, dressé par le receveur, doit être soumis au vote de l'assemblée qui peut émettre des observations et des réserves si nécessaire.

Après présentation du budget principal de l'exercice 2014, son exécution et les pièces afférentes, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2014 du budget principal de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Après présentation du budget annexe de la Maison de Marie pour l'exercice 2014, son exécution et les pièces afférentes, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2014 du budget annexe de la Maison de Marie.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Après présentation du budget annexe de la ZAE de Masméjean pour l'exercice 2014, son exécution et les pièces afférentes, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2014 du budget annexe de la ZAE de Masméjean.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Après présentation du budget annexe La Cure pour l'exercice 2014, son exécution et les pièces afférentes, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2014 du budget annexe La Cure.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Après présentation du budget annexe Enfance et Jeunesse pour l'exercice 2014, son exécution et les pièces afférentes, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2014 du budget annexe Enfance et Jeunesse.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Compte Administratif 2014 du budget principal et des budgets annexes ZAE de Masméjean, Maison de Marie, La Cure, Enfance et Jeunesse – rapporteur Camille LECAT

Le Vice-président informe que le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Après avoir présenté les comptes administratifs 2014 de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère, le Président se retire de la séance pour qu'il soit procédé au vote, conformément à L'article L. 2121-14 du CGCT. Il est proposé au conseil de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET PRINCIPAL

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	42 140.72	0.00	26 606.24	0.00	68 746.96
Opérations de l'exercice	248 010.29	243 476.36	685 766.18	168 873.64	933 776.47	412 350.00
TOTAUX	248 010.29	285 617.08	685 766.18	195 479.88	933 776.47	481 096.96
Résultats de clôture		37 606.79	490 286.30		452 679.51	

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET MAISON DE MARIE

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	0.00	6 848.23	0.00	6 848.23	0.00
Opérations de l'exercice	1 559.54	1 559.54	50 566.29	70 096.97	52 125.83	71 656.51
TOTAUX	1 559.54	1 559.54	57 414.52	70 096.97	58 974.06	71 656.51
Résultats de clôture		0.00		12 682.45		12 682.45

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET MASMEJEAN

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		42 600.00	15 219.35		15 219.35	42 600.00
Opérations de l'exercice	74 720.85	87 103.35	74 720.85	15 219.35	149 441.70	102 322.70
TOTAUX	74 720.85	129 703.35	89 940.20	15 219.35	164 661.05	144 922.70
Résultats de clôture		54 982.50	74 720.85		19 738.35	

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET LA CURE

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	./.	./.	140.00		140.00	0.00
Opérations de l'exercice	./.	./.	676.25	5 617.41	676.25	5 617.41
TOTAUX	./.	./.	816.25	5 617.41	816.25	5 617.41
Résultats de clôture		0.00		4 801.16		4 801.16

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET ENFANCE ET JEUNESSE

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	./.	./.	./.	./.	./.	./.
Opérations de l'exercice	163 799.28	163 799.28	./.	./.	163 799.28	163 799.28
TOTAUX	163 799.28	163 799.28	./.	./.	163 799.28	163 799.28
Résultats de clôture		0.00		./.		0.00

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Affectation des résultats 2014 pour le budget principal et les budgets annexes ZAE de Masméjean, Maison de Marie, La Cure, Enfance et Jeunesse – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Alain VENTURA, vice-président et Maire de St Frézal de Ventalon est arrivé à 21 h 04 et peut prendre part aux votes qui suivent.

Le Président rappelle que les résultats excédentaires N-1 constatés en section de fonctionnement peuvent être reportés vers la section d'investissement pour financer les opérations durables (constructions ...). L'affectation de résultat devient obligatoire lorsque la section d'investissement N-1 est déficitaire.

Dans sa délibération 2014-131, le conseil communautaire a décidé de la clôture du budget annexe La Maison de Marie. Les résultats de clôture sont : Fonctionnement : 0.00 € Investissement : 12 682.45 €

Il est proposé au conseil communautaire, exceptionnellement et dans le cadre de la clôture d'un budget annexe, d'affecter l'excédent d'investissement au budget principal 2015 à l'article R001.

Le Président propose de n'affecter aucun résultat de clôture pour l'ensemble des autres budgets.

17 VOIX POUR ADOPTÉ, À L'UNANIMITÉ

6. Fixation des taux des taxes directes locales 2015 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle à l'assemblée les taux votés pour l'année 2014. Dans la perspective de l'intégration de la commune de Vialas en 2016 et d'un début d'harmonisation de la fiscalité directe locale, le président propose une modification des taux et de les fixer comme suit :

Cotisation Foncière des Entreprises	3.94 %
Taxe d'habitation	2.50 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3.00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46.90 %

17 VOIX POUR ADOPTÉ, À L'UNANIMITÉ

7. Budget principal 2015 et budgets annexes 2015 ZAE de Masméjean, La Cure, Enfance et Jeunesse – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle que le budget des collectivités est voté avant le 15 avril de l'année et détermine les autorisations (ouvertures de crédits) maximales des dépenses et recettes pour l'année. Le budget comprend 2 sections (fonctionnement et investissement) elles-mêmes réparties entre dépenses et recettes. Les dépenses et recettes de fonctionnement sont des charges et produits de gestion courante tels que les produits d'entretien, ou les loyers encaissés. La section d'investissement retrace les charges et produits « durables » tels que des constructions, acquisition de mobilier et matériel spécifique et des produits permettant de les financer comme les emprunts, subventions.

Enfin, le budget est voté en équilibre, c'est-à-dire que le montant total des dépenses de chaque section doit être couvert par le montant total des recettes de la section.

Le Président présente les budgets primitifs de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère pour l'exercice 2015.

Il est soulevé la question du financement de l'office de tourisme intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère. En effet, d'une part la CCCML a conventionné pour trois ans un financement de 29 050.00 €, d'autre part, la recette qui permettait de tenir cette participation est amoindrie de 30% par le Pays Cévennes suite à la nouvelle législation en matière de taxe de séjour. Alain JAFFARD et Jean Paul VELAY ne souhaitent pas répercuter cette baisse à l'office de tourisme, d'autant que celui-ci est passé en catégorie II et doit assurer de nouvelles obligations. La CCCML doit assumer le transfert de la taxe de séjour au Pas Cévennes. Camille LECAT précise que lors des réunions de développement du tourisme au Pays il est argumenté une baisse de recette. Cette position peut être pressentie comme une volonté politique de désengagement de M. ROUSTAN au profit de l'agglomération d'Alès.

L'opération d'acquisition et d'aménagement du site de la Croix de Berthel est mise en attente au vu des difficultés à pouvoir acquérir ce bien. Les élus référents du dossier devront se rapprocher de la SAFER pour faire évoluer la situation. Alain VENTURA souhaite l'intégration à l'investissement du futur projet d'Atelier Relais sur la commune de St Fréal de Ventalon, ainsi que la possibilité de réserve foncière pour soutenir l'acquisition des terres du Salson.

Le Président invite le conseil à délibérer et approuver les budgets primitifs de la CCCML comme suit :

Budget Primitif 2015 : budget principal

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	356 033.05 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 789 554.05 €

17 VOIX POUR, ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Budget Primitif 2015 : budget annexe ZAE de Masméjean

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	168 658.89 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	128 620.85 €

17 VOIX POUR, ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Budget Primitif 2015 : budget annexe Enfance et Jeunesse

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	227 233.91 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	0.00 €

17 VOIX POUR, ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Budget Primitif 2015 : budget annexe La Cure

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 970.00 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	383 920.00 €

17 VOIX POUR, ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8. Subventions 2015 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l'assemblée que la communauté de communes a réceptionné des demandes de subvention pour 2015. Il rappelle que la CCCML, pour les années précédentes, n'accordait pas de subvention en dehors du Contrat Educatif Local, exception faite pour les projets économiquement et culturellement d'envergure pour le territoire. Force est de constater qu'à ce jour, les demandes de subventions sont plus nombreuses et la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère ne peut pas répondre favorablement à l'ensemble des porteurs de projets.

Ainsi, l'assemblée propose à titre exceptionnel d'attribuer les subventions 2015 comme suit :

Porteur du projet	Activité à financer	Subvention accordée
Association des métiers d'Arts en Cévennes	Festival "Métiers d'Art 2015"	2 000.00

Association Terre de Liens	Acquisition foncière du Salson à St Fréal de Ventalon	1 000.00
Association sur le chemin de Robert Louis Stevenson	Renforcer les actions de l'association ; Approfondissement des partenariats ; Mise en réseau des acteurs de la grande itinérance ; Adaptation aux nouvelles pratiques de la marche pour attirer et fidéliser les visiteurs	300.00
Mission Locale de Lozère	Fonctionnement 2015	300.00
Association Mont Lozère Elevage	Exposition-vente de reproducteurs	300.00
GOURRIER Florent	Projet d'installation d'un garage de réparation automobile et agricole	1 000.00
Total subventions 2015		4 900.00

Il est précisé que la subvention pour Florent GOURRIER est accordée, car ce type d'entreprise absente du périmètre communautaire impose à la population d'importants déplacements. Son implantation sur notre territoire est un réel service au public pour l'ensemble des habitants du territoire et l'activité économique (agriculteur, artisans, ...). Les subventions accordées seront versées en une seule fois après le déroulement de l'action. Pour ce faire, le bénéficiaire devra, par tous les moyens à sa disposition, apporter la preuve de la réalisation de l'action proposée ci-avant.

Camille LECAT intervient pour la demande de l'Union LR des Acteurs Castanéicole (ULRAC). Il rappelle que les traitements dans la lutte contre le cynips du châtaignier sont coûteux, car ils consistent à lâcher des mouches sur une grande étendue. Le débat reste le même que pour toutes les subventions, car c'est un don sans recette. Matthias CORNEVAUX et Alain JAFFARD sont du même avis et supposent qu'il est plus pertinent de subventionner l'agriculteur directement sur le territoire. Jean Pierre ALLIER précise qu'il n'est pas possible à la CCCML de participer à tous les niveaux. Cette structure lutte contre le cynips de la châtaigne au niveau national. Camille LECAT propose de se renseigner sur cette structure, son activité et l'impact qu'elle peut avoir sur le territoire en matière de protection castanéicole. Il demande le report cette demande de subvention au prochain conseil.

17 VOIX POUR, ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9. État d'avancement des projets en cours

CCCML 2005 – 2015, dix ans déjà : L'anniversaire de la CCCML se déroulera après le conseil communautaire au Pont de Montvert. La Maison des Services au Public (MSAP) est chargée de l'organisation du reportage retraçant les 10 ans de réalisation de la CCCML. Les membres de l'ancien conseil seront conviés. Stéphan MAURIN est chargé de la publication dans la presse.

Presbytère du Pont de Montvert : Alain JAFFARD a relancé Mme MEJEAN, référente de la Poste. Sans réponse de sa part, il propose de porter à l'ordre du jour du prochain conseil le lancement de l'opération.

ZAE Masméjean : Jean Pierre ALLIER présente les demandes d'acquisition de terrains des porteurs de projets. La première émane de Julie MERCEY, Graphiste qui sollicite la CCCML pour l'acquisition du lot n°2. Cette entreprise propose ses services dans les domaines du graphisme indépendant. Actuellement en couveuse d'entreprise, ce porteur de projet envisage une construction à ossature bois avec un label qualité écologique pour son activité et son habitation principale.

Le terrain sollicité est le lot n°2 de la ZAE de Masméjean, d'une contenance de 1 300m² à détacher de la parcelle A97, pour un montant de 11 € ht le m².

Le Président propose au conseil d'approuver le cahier des charges de cession de terrain au profit de Julie MERCEY

17 VOIX POUR, ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La deuxième demande émane de Matthias CORNEVAUX qui sollicite la CCCML pour l'acquisition du lot n°1. Cette entreprise propose ses services dans les domaines des travaux paysagers et forestiers. Actuellement installé à Cocurès, ce porteur de projet envisage son installation sur le territoire pour le développement de son activité et la construction de son habitation principale. Le terrain sollicité est le lot n°1 de la ZAE de Masméjean, d'une contenance de 1 500m² à détacher de la parcelle A97, pour un montant de 11 € ht le m².

Considérant la décision à prendre et l'engagement qu'il peut avoir avec ce point, Matthias CORNEVAUX ne prend pas part au débat et au vote qui suit.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Enfance et Jeunesse : Camille LECAT informe que dans l'ensemble, le service administratif de l'Ass. Trait d'Union tient compte de nos remarques sur les comptes prévisionnels et leurs répartitions sur les différentes activités. Toutefois un problème de pilotage semble paraître. En effet, notre communauté de communes a voté l'augmentation de jours d'ouverture des crèches, mais ce n'est pas le cas de la CCCHG qui s'aperçoit qu'elle doit payer ces prestations supplémentaires. L'Ass. Trait d'Union souhaite présenter son bilan lors d'un prochain conseil communautaire.

L'Espinass - bâtiment principal : Les travaux ont bien avancé et le second œuvre est en cours. Le placo, le chauffage et ainsi que les murs en pierres sèches sont presque finis. Un petit problème a été soulevé pour le carrelage intérieur.

Initialement était prévu un dallage en schiste, mais il a été modifié pour du carrelage en terre cuite. Quelle entreprise pourra se charger de la réalisation ? Une inquiétude est également portée sur les cofinancements. Le Leader n'est versé que si les autres financeurs ont versé leur subvention. Malheureusement, certains financeurs comme la Préfecture ou la région cumulent les retards de 6 mois à 1 an. Jean Pierre ALLIER propose de contacter les services instructeurs pour leur rappeler l'importance de verser les subventions en temps voulu. Camille LECAT propose de s'adresser directement à M. le Sous-préfet ou M. le Préfet.

Gendarmerie : Alain JAFFARD informe que la mairie a pris l'engagement de déplacer un poteau incendie et d'éclairage public.

Projet bien-être de l'Abeille Noire : la présentation du projet de l'Arbre aux Abeilles est reportée.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 h 00.